

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-et-un juin à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul BELLET, le maire.

Présents : MM. CANDY Roger, FOURNIER Bernard, CASTAGNO Pierre, VELLA Rémy, Mmes ELAPHOS Marie-Hélène, BÉGOU Yvette, NOISIER Françoise et BENACCHIO Patricia.

Absents : MM. ARNAUD Loïc, BELLON Gilbert (pouvoir à ELAPHOS Marie-Hélène).

Secrétaire de séance : M. VELLA Rémy.

Lecture du précédent compte rendu : approuvé et signé.

Convention avec IT 05 relative au montage de demande de subvention :

Le maire propose de faire appel aux services d'IT 05 pour élaborer le dossier de demande de subvention relatif au schéma directeur d'eau potable. Une convention de leur service est soumise à l'assemblée.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Mission de maîtrise d'œuvre pour le zonage et les travaux d'assainissement - marché complémentaire :

Le bureau d'études HYDRETTUDES qui a assuré la maîtrise d'œuvre du marché du zonage d'assainissement et de l'étude comparative pour travaux d'assainissement a été également chargé de la mission de mise en place du traitement UV sur le réseau d'eau du village ainsi que l'élaboration des dossiers pour les travaux complémentaires qui seront réalisés en 2019 sur les réseaux dans le village. Cette prestation complémentaire doit être ajoutée au marché initial afin de régulariser le suivi administratif.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention pour la restauration du four à pain du Villard et le remplacement du moteur de volée des cloches de l'église de La Beaume :

Le Département a été sollicité pour accorder une aide financière sur la restauration du petit patrimoine à hauteur de 50 %. Le dossier de demande de subvention doit être validé par l'assemblée pour pouvoir être présenté à la prochaine session plénière.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention exceptionnelle de l'amicale des sapeurs-pompiers :

Les sapeurs-pompiers d'Aspres-sur-Buëch organisent une journée portes ouvertes ainsi qu'un bal au centre de secours le samedi 6 juillet prochain. A cet effet ils sollicitent auprès des collectivités une subvention. Les élus décident de leur octroyer une aide de 300 € pour cette manifestation.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Prélèvement de gravier dans la carrière communale :

Le maire rappelle que la question du prélèvement de gravier dans la carrière communale du col de Cabre avait été abordée mais non délibérée car ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour. Il propose de fixer un prix pour les administrés qui en font la demande sur la commune. Après débat et réflexion l'assemblée décide de ne pas faire payer les personnes qui en feront la demande en leur laissant le choix d'effectuer un don en dédommagement du service rendu si elles le souhaitent.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Gel de printemps sur les cultures fruitières :

Aux mois d'avril et mai des épisodes de gel ont touché les cultures agricoles sur la commune (fruits, fourrages, céréales). Il est proposé de demander la reconnaissance en zone de calamité agricole afin que les exploitants agricoles puissent être indemnisés en compensation de la perte de leur récolte.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Consultation pour les travaux de voirie communale : choix de l'entreprise :

Le maire rappelle que la commune a obtenu deux subventions du Département pour les travaux de voirie, notamment sur la vieille route du Villard, et qu'il faut les réaliser cette année pour ne pas perdre le bénéfice de ces aides. Suite à la consultation lancée 2 entreprises ont répondu. A l'issue des négociations entamées par la commission d'appel d'offre il est proposé de retenir la dernière proposition faite par la Société Routière du Midi.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

ARS : déclaration installation de traitement UV :

Afin de régulariser la situation administrative du système de traitement UV mis en place sur les captages des NAYS, l'ARS demande à la commune un certain nombre de documents (délibération, analyses, attestations, plan technique...). Ceux-ci serviront à la délivrance de l'arrêté préfectoral d'autorisation correspondant.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

SyMe 05 : adhésion à l'assistance mutualisée pour la maîtrise de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des opérateurs Télécom :

Le SyMe 05 propose aux collectivités adhérentes de mutualiser la collecte de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des infrastructures de télécommunications. Une convention d'assistance est soumise à l'avis de l'assemblée.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Approbation du PLU :

Le maire donne lecture à l'assemblée des réponses apportées aux observations du public et listées par le commissaire enquêteur. Quelques modifications ont été apportées au document définitif. Concernant plus particulièrement les observations sur les emplacements réservés notés dans le PLU, ceux-ci avaient été mis en place dans le Plan d'Occupation des Sols approuvé en 1991 sous la mandature de M. Louis BARNIER avec M. Claude FAIZENDE comme 1^{er} adjoint et M. Henri GARCIN comme 2^{ème} adjoint. Ils avaient été repris dans le projet de PLU et ont été corrigés et adaptés dans la version définitive en supprimant la partie longeant la Grande Rue où le mur de clôture existant de la parcelle cadastrée A 596 ne sera pas touché. Dès que l'impression du dossier sera achevée, le PLU sera transmis en préfecture avec l'application de toutes les mesures de publicité correspondantes, puis mis à la disposition du public.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Télécommunications : L'opérateur ORANGE est régulièrement pointé du doigt par rapport aux dysfonctionnements rencontrés sur la commune que ce soit au niveau de la téléphonie ou du faible débit du réseau internet. Ces problèmes récurrents ont été signalés à de multiples reprises mais n'ont toujours pas été résolus de manière pérenne.

Église : Des oiseaux ont niché au niveau de la voute à l'intérieur de l'édifice. Le nid sera retiré dès que la couvée aura pris son envol et les lieux pourront alors être nettoyés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 55 minutes.